

mission a soumis une proposition. Cette proposition était définitive. Elle présentait plusieurs avantages, en plus de la vente du gaz. Le prix offert était, en outre, plus bas que ceux dont il était question dans le contrat qu'elle remplaçait, soit de 25½c. par mille pieds cubes. Le facteur de charge était de 95 p. 100 et la proposition renfermait une clause ascensionnelle prévoyant un prix plus fort d'année en année pendant la durée du contrat, ce qui n'était pas prévu dans les propositions de l'autre groupe.

Quoi qu'il en soit, les lanceurs de l'affaire ont décidé que la proposition de la *Tennessee* était la plus avantageuse et un contrat a été signé avec cette société. La *Tennessee* a demandé à la Commission fédérale de l'énergie l'autorisation d'exécuter le contrat conclu et il y a maintenant sept ou huit mois que cette demande est en instance.

Jamais, sans doute, demande soumise à la Commission fédérale de l'énergie n'a soulevé une opposition aussi énergique. Les résultats de l'audition sont encore inconnus, ce qui a considérablement gêné le financement du pipe-line. Si la demande avait été approuvée, le financement du pipe-line serait assuré depuis longtemps déjà et les travaux seraient en bonne voie.

Les députés nous reprochent d'avoir mis trop de temps à présenter le bill à l'étude. Le retard vient de ce que nous espérions qu'on en arriverait à un compromis qui permettrait à la Commission fédérale de l'énergie de rendre une décision dans les plus brefs délais possibles. Nous avons été déçus. Nous espérions également qu'on pourrait en arriver à un financement provisoire, ce qui aurait dispensé l'État de contribuer à l'aménagement de la section de l'Ouest. Nous avons été déçus en cela et, après avoir décidé qu'une intervention directe du Gouvernement était nécessaire, si nous voulions qu'un programme soit lancé cette année, il a fallu un certain temps pour mettre au point les détails du programme que comportent le bill dont la Chambre est saisie et l'entente déposée en même temps que le projet de loi. Voilà où en est la question aujourd'hui.

On s'est demandé qui insistait pour que des mesures soient prises. Eh bien, je puis jeter un peu de lumière là-dessus. Nous avons reçu plusieurs lettres. Les lettres que je vais lire sont à la disposition des députés, puisqu'elles ont toutes été déposées.

La première lettre que je vais lire est du 24 avril dernier. Elle vient du premier ministre Manning, d'Alberta, et elle est adressée au premier ministre (M. St-Laurent):

Monsieur le premier ministre,

J'espérais, lors de mon passage à Ottawa, aujourd'hui, avoir l'occasion d'étudier avec vous la situation grave qui résulte du retard prolongé à entreprendre l'aménagement du pipe-line de la

Trans-Canada. Parce que vous étiez retenu à Toronto, je n'ai donc pu vous voir, et des engagements antérieurs m'empêchaient de rester jusqu'à demain. J'ai eu un bref entretien avec votre collègue, le très honorable M. Howe. Je veux indiquer ici quelques points dont je voulais vous entretenir personnellement.

Mes collègues et moi-même sommes de plus en plus inquiets devant la menace sérieuse qui pèse sur l'ensemble du programme de mise en valeur et d'utilisation du gaz, à cause des déceptions et des retards qui n'ont cessé d'entraver le projet de pipe-line transcanadien. Pour les raisons que nous exposons ci-dessous, nous estimons que la situation en est maintenant au point où tout retard supplémentaire à la mise en route des travaux, ne serait-ce que sur le tronçon ouest du pipe-line, risque d'avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble du projet.

M. Fleming: Quelle est la date de cette lettre?

Le très hon. M. Howe: Le 24 avril 1956.

1. Si l'entreprise est retardée d'un an de plus, tous les permis actuels, fédéraux et provinciaux, et tous les contrats passés par la compagnie deviendront caducs par défaut. Il sera très difficile d'accorder de nouvelles prorogations indéterminées aux permis des gouvernements, et presque impossible pour la compagnie de conserver les contrats passés actuellement avec les producteurs de gaz.

2. *Trans-Canada Pipe Lines* et la compagnie *Alberta Trunk Line* ont retenu les tuyaux de grande dimension nécessaires à l'entreprise si elle débute cette année. Si on la retarde un an de plus, ces tuyaux seront très probablement affectés à quelque autre entreprise. Si cela arrivait, la compagnie aurait du mal, et ne parviendrait peut-être même pas, à passer des commandes fermes pour la livraison des tuyaux à temps pour que les travaux puissent débiter en 1957.

3. Un autre retard d'un an à assurer un marché au gaz de l'Alberta aura pour effet de retarder la mise en valeur des ressources de la province, tant des ressources de pétrole que des ressources de gaz. Des capitaux de plusieurs millions de dollars engagés dans des puits de gaz qui sont inactifs faute de marché, restent immobilisés. Un programme de nouveaux aménagements de l'ordre de plus de 100 millions de dollars comportant des tuyaux collecteurs, des usines de transformation et des industries auxiliaires, que rendrait possible une forte exportation de gaz, reste en suspens et tout nouveau délai sape la confiance des gens dans les perspectives d'avenir au point de nuire tant à l'intérêt provincial qu'à l'intérêt national.

4. Le retard prolongé à mettre le gaz de l'Ouest à la portée des consommateurs de l'Est affaiblit l'adhésion du public au programme national actuel en matière de gaz, qui veut que le gaz canadien serve d'abord à l'usage des consommateurs canadiens. Un programme impossible à réaliser au cours d'une période raisonnable ne peut indéfiniment rallier l'appui et l'approbation du public. Plus de deux ans se sont écoulés depuis que l'entreprise de la *Trans-Canada* a été désignée pour exécuter le programme national en matière de gaz naturel. Jusqu'ici les producteurs de l'Ouest n'ont pas vendu un seul pied cube de gaz destiné aux consommateurs de l'Est. Tous les jours, en face d'une pareille situation, nous nous rendons très bien compte que l'incertitude créée par des retards répétés mine beaucoup la confiance des financiers, des producteurs et du public en général.

C'est pourquoi à notre avis il importe au plus haut point que le tronçon ouest au moins soit construit cette année. On peut à bon droit rendre cette justice à la *Trans-Canada Pipe Line Company* qu'elle a rempli toutes les conditions et